

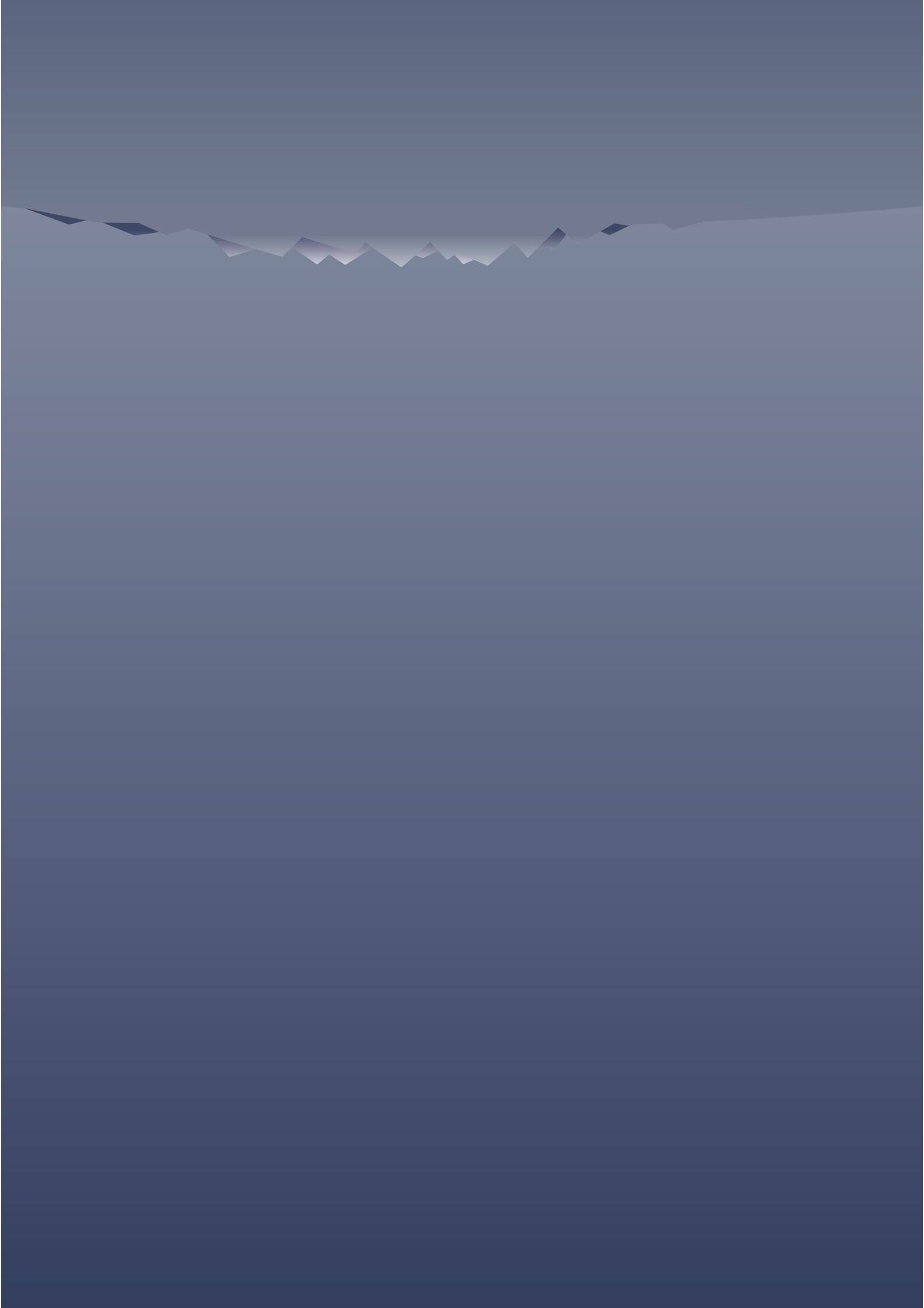
LA DÉFENSE AÉRIENNE

un système global



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Armée suisse

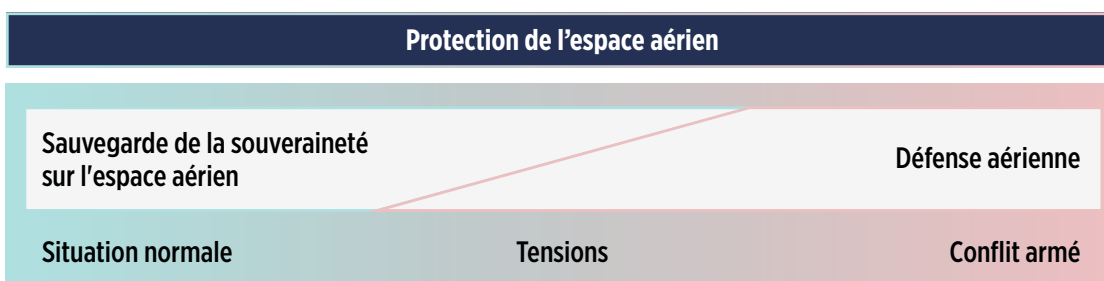


La défense aérienne

La défense aérienne comprend toutes les mesures visant à atteindre un certain niveau de maîtrise de l'espace aérien, autrement dit une supériorité aérienne (limitée dans le temps et dans l'espace) voire la suprématie aérienne. C'est ainsi que les règlements de conduite de l'armée la définissent. Mais qu'est-ce que cela signifie pour la Suisse ?

La présente brochure vise à clarifier le concept de défense aérienne en répondant aux trois questions suivantes :

- Quelle est l'**importance** de l'espace aérien, de manière générale et en particulier pour la Suisse ?
- Quelles sont les **menaces** dans et à partir de l'espace aérien ?
- Quelles sont les **missions** des Forces aériennes dans les différentes situations pouvant se présenter ?



L'importance de l'espace aérien

L'espace aérien est d'une grande importance pour tous les États et l'est donc aussi pour la Suisse

De nombreuses marchandises sont transportées par avions. Des milliers de personnes embarquent chaque jour à bord d'un avion, que ce soit pour affaires ou pour des vacances. Sans faire usage de l'espace aérien, les échanges de marchandises seraient impossibles dans les proportions qu'ils connaissent aujourd'hui. Aucun secteur du transport n'a eu une croissance aussi forte que ceux des passagers et du fret aérien, et les prévisions pour les années à venir vont dans le même sens. Il n'est plus possible de concevoir un monde sans trafic aérien et **l'économie** est tributaire d'un trafic aérien sûr et fluide.

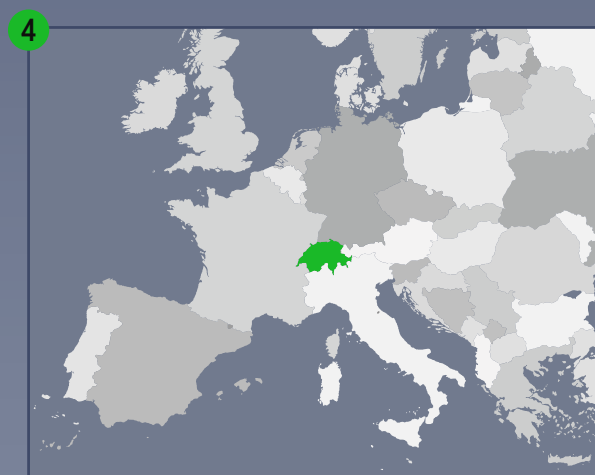
Chaque État est tenu d'exercer sa souveraineté sur l'espace aérien situé au-dessus de son territoire. Cela signifie qu'il réglemente son utilisation et fait appliquer les règles qu'il édicte, au besoin par la force. La Suisse exerce sa souveraineté sur son territoire et sur l'espace aérien qui en dépend et remplit ainsi ses **obligations issues du droit international**.

L'espace aérien suisse



Caractéristiques de l'espace aérien suisse

- 1 Utilisation intensive : plus d'un million de mouvements aériens civils par an (dont plus de 500 000 en transit) et près de 500 000 décollages et atterrissages (sans les vols à vue)
- 2 Extension géographique faible, d'où des temps de réaction courts
- 3 Limitations au niveau de l'espace aérien inférieur du fait de la topographie de la Suisse : nombreux compartiments de terrain et ombres radar
- 4 Situation centrale dans l'espace aérien européen



L'espace aérien joue aussi un rôle clé d'un **point de vue militaire**. Avions de combat et systèmes de défense sol-air sont des éléments incontournables des conflits armés modernes. Généralement engagés dès le début des hostilités, ils se révèlent souvent décisifs. Les frappes aériennes peuvent être lancées très rapidement, à longue distance et presque sans délai d'alerte. Volant à haute altitude, les aéronefs militaires peuvent mener des missions de reconnaissance dans la profondeur du territoire adverse et utiliser des armes modernes dont la portée peut atteindre plusieurs centaines de kilomètres. Une armée doit donc être en mesure de protéger la population, les infrastructures et ses propres soldats contre les menaces venues des airs. Sans cette protection, les formations au sol ne peuvent pas être engagées avec de bonnes perspectives de succès : les blindés et l'artillerie, ainsi que les installations de conduite et la logistique seraient la cible d'attaques à longue distance depuis les airs ; la mobilité de nos propres troupes et donc une conduite coordonnée des combats seraient ainsi fortement restreintes voire tout simplement impossibles.

Importance stratégique de l'espace aérien

Espace



Satellites de reconnaissance,
de communication, de navigation et
météo



Espace aérien



Importance en droit international :

- Exercice de la **souveraineté aérienne** au-dessus du territoire national, c.-à-d. droit d'un État de réglementer l'utilisation de son espace aérien et à faire appliquer cette réglementation
- **Devoir** d'un État neutre d'assurer dans la mesure du possible l'inviolabilité de son territoire et ainsi de son espace aérien
- **Droit** d'un État de défendre son territoire et son espace aérien en cas d'attaque armée

Importance économique de l'aviation civile :

- Commerce international inconcevable sans le trafic aérien
- 30 à 35 % des touristes arrivent en Suisse par la voie aérienne
- Environ 470 000 décollages et atterrissages par an
- Quelque 40 % des importations ad valorem arrivent en Suisse par la voie aérienne
- L'aviation civile suisse génère environ 12,1 milliards de francs et emploie quelque 66 950 personnes

Importance militaire :

- Exploration dans la profondeur d'un secteur depuis une altitude élevée
- Combat contre des objectifs à longue distance
- Utilisation flexible des moyens de guerre aérienne (changements rapide des priorités)
- Menaces aériennes susceptibles de survenir rapidement et de loin
- Conséquence : protection de la population et des soldats contre les attaques aériennes



Les menaces

Il y a menace lorsqu'un acteur envisage de recourir à la force pour atteindre ses objectifs et qu'il dispose des capacités nécessaires.

Terreur

La Suisse a été épargnée par la récente vague d'attentats. Mais nul ne peut prédire si elle le restera.

En Europe, la menace terroriste a fortement augmenté au cours des dernières années ; dans les pays voisins de la Suisse, divers attentats ont eu lieu, causant de nombreuses victimes. À tout moment, sans crier gare, la Suisse peut, elle aussi, devenir la cible d'un attentat. Les actes terroristes ne se limitent pas au sol, ils peuvent aussi venir des airs, à l'instar des attaques du 11 septembre 2001 contre le World Trade Center et le Pentagone. Il n'est plus pensable d'organiser une conférence internationale importante sans protection de l'espace aérien, même en Suisse, qui est souvent choisi comme hôte pour de telles conférences. Du fait de la persistance de ce type de menace, avec des groupes terroristes capables d'engager des avions, des hélicoptères ou des drones, il est nécessaire de garder la haute main sur notre espace aérien et de disposer des moyens permettant de lutter rapidement et de façon proportionnée contre des menaces potentielles.

La menace terroriste a atteint un point critique. Un attentat peut se produire à tout moment, même en Suisse. Cependant, cela ne veut pas dire que c'est la seule menace. Il convient plutôt d'appréhender un large spectre de menaces et de dangers ; hormis les attentats terroristes, les menaces militaires conventionnelles demeurent.

Cyberguerre

Les cyberattaques sont déjà une réalité et devraient nous occuper encore davantage à l'avenir. Dans le cyberspace, les actes tels que l'espionnage, le piratage informatique, etc., nous montrent à quel point nos sociétés sont vulnérables. C'est pour cette raison que de nombreux États, dont la Suisse, aspirent à protéger efficacement leurs infrastructures d'information et de communication contre les cyberattaques. Une menace venue du cyberspace peut frapper à tout moment et par-delà les frontières.

Les moyens militaires conventionnels sont-ils encore pertinents à notre époque?

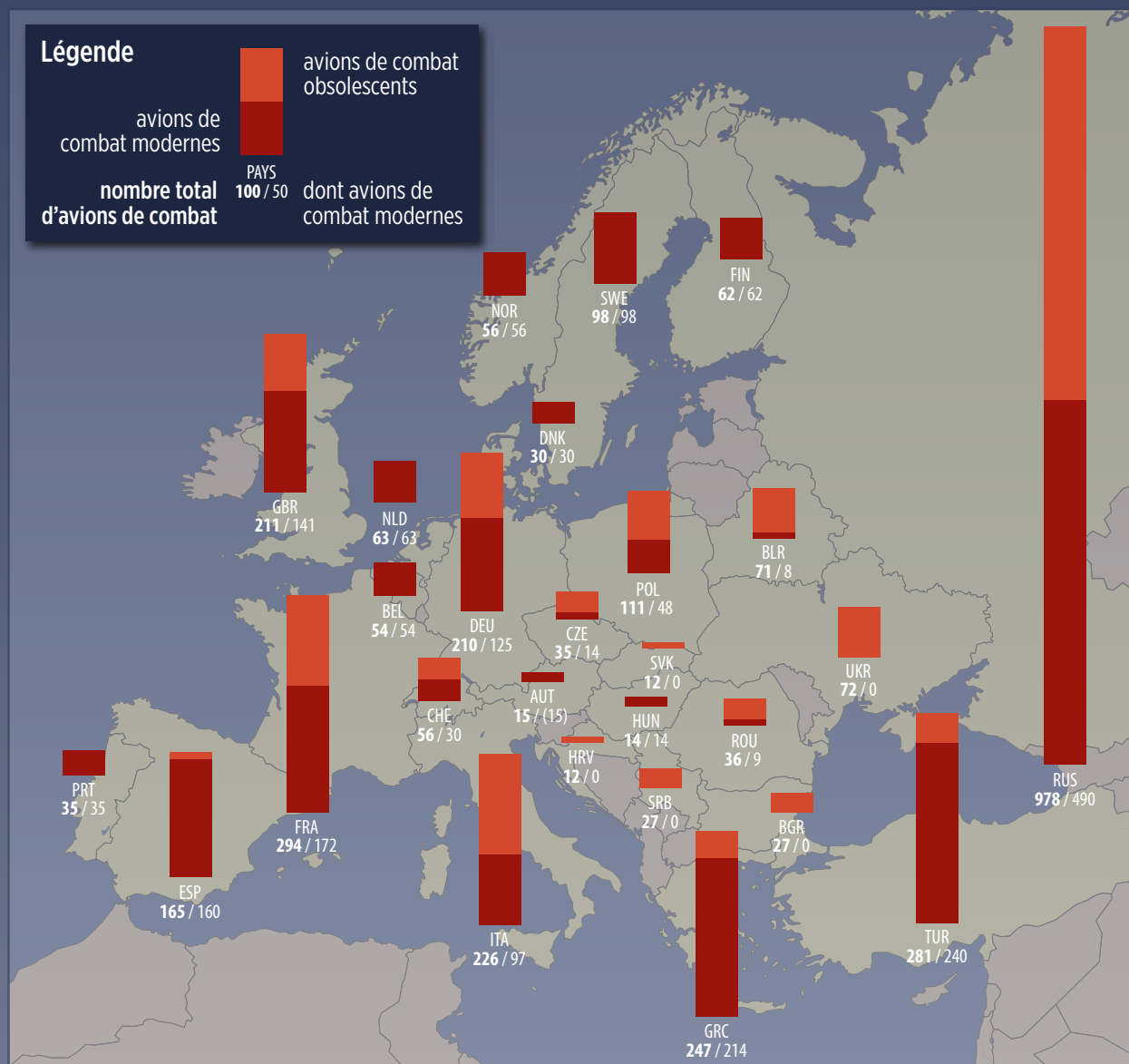
Les experts sont d'avis que les cyberguerres pures ne sont pas viables, par exemple pour mettre un État à genoux en sabotant l'approvisionnement en eau ou le trafic des paiements. Les récents événements dans le domaine militaire laissent plutôt supposer que les moyens cybernétiques ne remplaceront pas les moyens militaires actuels mais les compléteront. Les systèmes d'armement conventionnels, qui sont d'ailleurs constamment améliorés, et en particulier les moyens aériens conservent toute leur pertinence ; la modernisation de leur potentiel en Europe et dans le monde le montre de manière saisissante. La Suisse doit par conséquent être en mesure de se protéger efficacement contre les cyberattaques, mais elle ne saurait s'y limiter.

Attaque armée

En Europe centrale, la paix règne en ce moment et rien ne laisse supposer que quelqu'un ait l'intention d'attaquer la Suisse militairement. Mais non loin d'ici, de nombreuses crises et des conflits armés existent couramment. Un certain nombre d'États européens désirent augmenter leur budget d'armement. Nos voisins continueront d'avoir des moyens de guerre aérienne dans 20, 30 ou 40 ans, car ces moyens existent en grandes quantités et nombreux sont les États qui investissent actuellement dans leur renouvellement et continueront de le faire au cours des prochaines années. On ne peut prédire comment les relations évolueront à pareilles échéances.

Bien que l'Europe centrale connaisse la paix et une relative stabilité, on ne peut exclure complètement l'éventualité d'un conflit. Il est évident que la situation sécuritaire s'est de nouveau dégradée. La politique de puissance classique inhérente aux relations internationales connaît actuellement une véritable renaissance et personne ne sait comment la situation évoluera ne serait-ce que dans 5 ou 10 ans, et encore moins dans 20, 30 ou 40 ans. Des conflits d'une ampleur et d'une intensité telles que l'Europe n'en a plus connues depuis la Seconde Guerre mondiale sont de nouveau possibles. Ce qui en revanche est certain, c'est que développer une défense aérienne nécessite des décennies lorsque l'on ne dispose plus ni des connaissances, ni de moyens propres. Des capacités et des moyens propres constituent une garantie pour le cas où, contre toute attente, la situation changerait pour le pire.

Les avions de combat en Europe



Bien que la paix règne en ce moment en Europe centrale, la situation évolue constamment, souvent rapidement, et dans un sens que l'on ne peut actuellement pas prédire. Cela pourrait être pour le meilleur comme pour le pire.

Les menaces surviennent lorsqu'il y a un potentiel et l'intention d'utiliser ce potentiel. Sans signe précurseur, on ne peut déduire de probabilité.

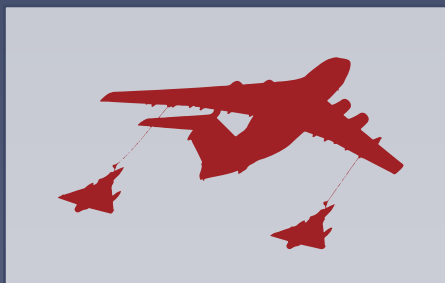
L'éventualité d'une attaque armée contre la Suisse ne saurait être ignorée tant les conséquences seraient désastreuses. Nul ne sait comment la situation évoluera dans 5 ou 10 ans, et encore moins dans 20 ou 30 ans. Alors que les intentions demeurent incertaines, les potentiels existent et les moyens ne cessent d'être modernisés et renouvelés. Ces potentiels existeront toujours dans 20 ou 30 ans.

Les menaces militaires aériennes potentielles

Les avions de combat modernes ne sont pas les seules menaces militaires aériennes potentielles, loin s'en faut. Il y a encore les bombardiers, les hélicoptères de combat, les drones de reconnaissance et d'attaque, et aussi les missiles de croisière mer-sol, les engins guidés et les missiles sol-sol, etc. Rien qu'en Europe, les systèmes ayant une portée de plusieurs centaines voire milliers de kilomètres se comptent par milliers.



Bombardier



Avion ravitailleur



Avion de surveillance / reconnaissance



Avion de transport



Drone de reconnaissance / d'attaque



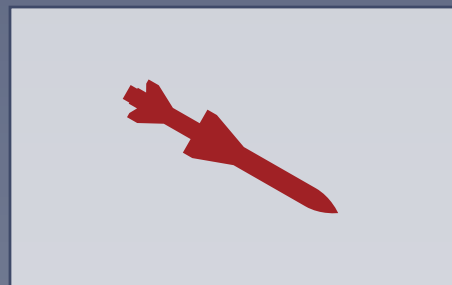
Hélicoptère de transport



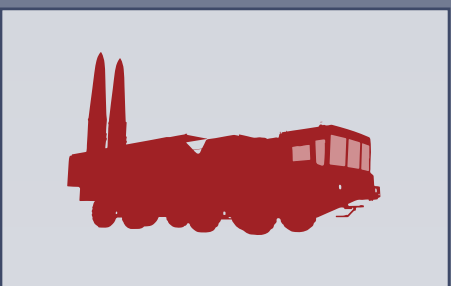
Avion de combat multirôle



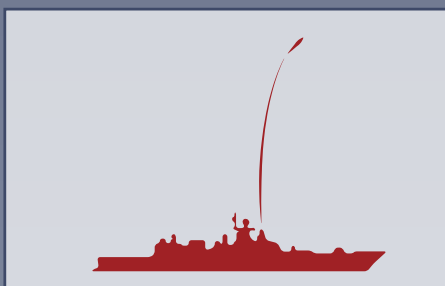
Hélicoptère de combat



Missile guidé air-sol



Engin guidé / missile de croisière sol-sol



Missile de croisière mer-sol



Missile de croisière

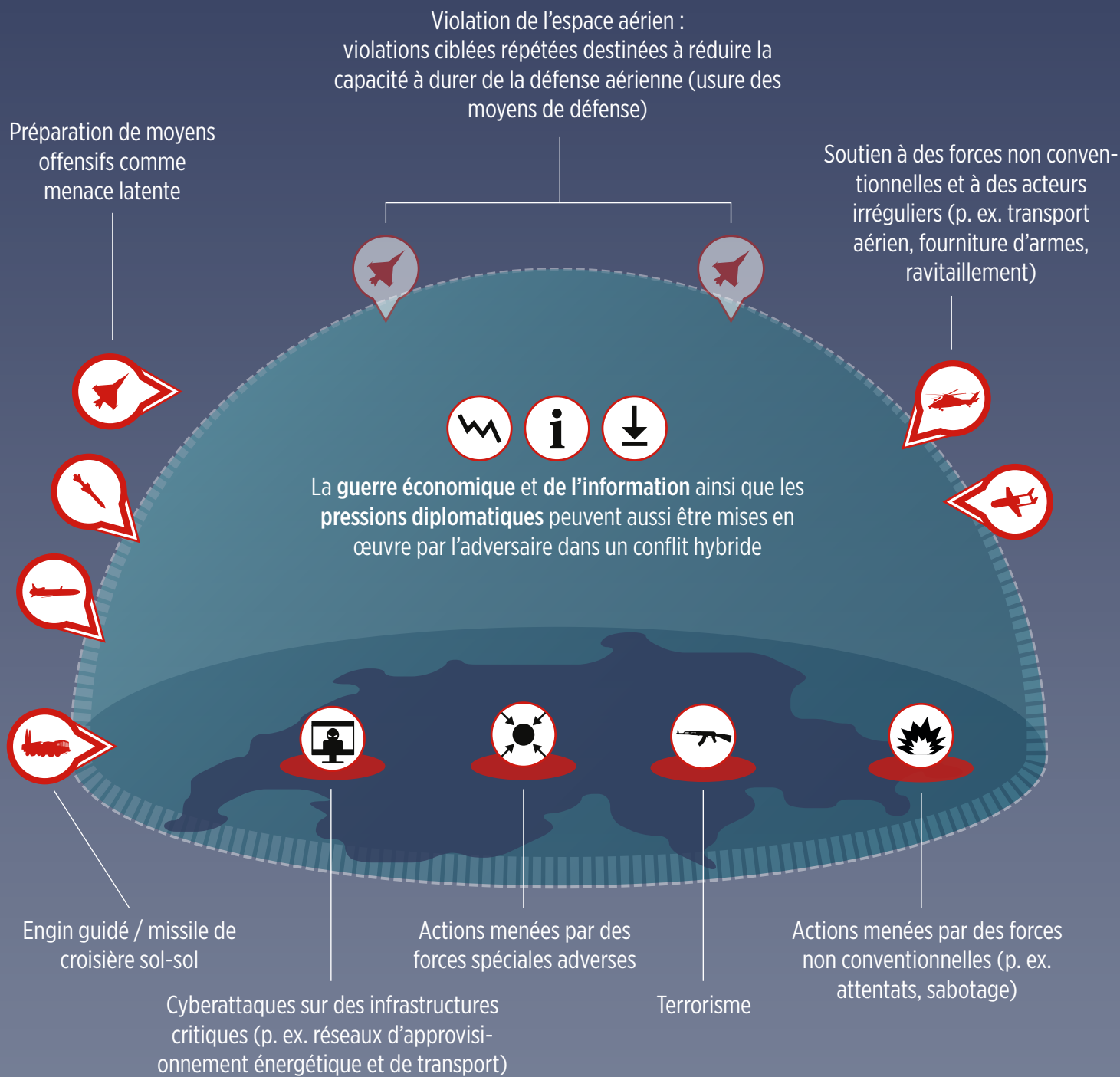
Conflits hybrides

Une caractéristique des conflits armés modernes réside dans l'interaction étroitement coordonnée de pressions économiques et diplomatiques, de la menace de recourir à la force conventionnelle ainsi que de l'engagement de forces militaires régulières et irrégulières. Il s'agit d'affaiblir l'adversaire le plus possible et d'atteindre ses propres objectifs en recourant le moins possible (voire pas du tout) à la force au sens conventionnel. Ainsi, une confrontation directe avec des forces armées intactes est évitée dans la mesure du possible. Dans la littérature spécialisée, cette forme de guerre est souvent qualifiée d'hybride.

En matière de guerre aérienne, l'objectif est notamment d'épuiser les moyens de défense aérienne adverses sur le long terme. Pour ce faire, on a recours au sabotage et aux attaques sur les infrastructures et les personnes clés des forces aériennes. Drones et avions de reconnaissance peuvent aussi être utilisés dans de tels scénarios, même des violations ciblées de l'espace aérien voire des attaques par surprise avec des avions de combat sont possibles. Toutes ces actions contraignent celui qui se défend à maintenir ses forces en état d'alerte permanente. Si sa capacité à durer est restreinte parce qu'il ne dispose que d'un faible nombre d'avions de combat, le gros de sa flotte se retrouvera rapidement en maintenance. Il perd ainsi la supériorité aérienne sans que l'agresseur n'ait porté la moindre attaque directe.

Sans supériorité aérienne, même limitée dans le temps et dans l'espace, les troupes au sol de l'État attaqué ne peuvent plus être engagées dans un combat défensif coordonné. Il ne leur reste alors comme option que la « petite guerre » (guérilla), de préférence en zone bâtie.

Conflit hybride



Dans un conflit hybride, les acteurs étatiques et non-étatiques usent de diverses méthodes pour mener le conflit, par exemple la violation de l'espace aérien, le sabotage, les attentats, les cyberattaques, la désinformation, la reconnaissance aérienne et terrestre ou l'engagement de forces irrégulières pouvant également employer des armes lourdes (notamment des moyens de défense sol-air à longue portée comme le tir ayant abattu un appareil de transport au-dessus de l'Ukraine orientale en juillet 2014 l'a démontré). Le but est de contraindre celui qui se défend à maintenir en permanence ses moyens en disponibilité élevée et de l'empêcher d'engager ses forces, ce qui l'amène à épuiser progressivement ses moyens.

Les forces armées régulières peuvent être préparées pour servir de menace latente. Elles ne seront en général engagées que lorsque le moment sera venu de prendre l'avantage décisif. La confrontation directe avec les forces armées intactes de celui qui se défend est évitée dans la mesure du possible. Cela vaut également pour les moyens de guerre aérienne.

Les missions des Forces aériennes

La combinaison des avions de combat et des moyens de défense sol-air est nécessaire à la sauvegarde de la souveraineté sur l'espace aérien et à la défense de ce dernier.

Les menaces sur l'espace aérien suisse sont réelles et doivent être prises au sérieux. C'est pourquoi la Suisse le protège et le défend avec les moyens à sa disposition, à savoir ses avions de combat et ses moyens de défense sol-air.

La protection de l'espace aérien fait partie des missions de l'armée ancrées dans la Constitution fédérale (art. 58) et dans la loi sur l'armée (art. 1).

Ces missions sont :

- d'assurer la défense du pays et de sa population ;
- de sauvegarder la souveraineté sur l'espace aérien suisse ;
- d'apporter un appui aux autorités civiles et
- de contribuer à promouvoir la paix sur le plan international.

Les Forces aériennes fournissent une contribution essentielle à l'accomplissement des missions de l'armée, par exemple en soutenant les autorités civiles ou la promotion de la paix avec des hélicoptères. Les avions de combat et les moyens de défense sol-air sont utilisés pour la défense et la sauvegarde de la souveraineté sur l'espace aérien.

Les Forces aériennes sont engagées dans diverses situations : service de police aérienne au quotidien en situation normale, sauvegarde de la souveraineté aérienne en cas de tensions internationales, voire défense aérienne lors d'un conflit armé.

La sauvegarde de la souveraineté sur l'espace aérien peut se transformer progressivement en défense aérienne. C'est le niveau de la menace qui détermine le type de réponse.

Il serait erroné de choisir les moyens de protection de l'espace aérien uniquement en fonction des nécessités de la police aérienne. Il convient au contraire de prendre aussi en compte la capacité à protéger l'espace aérien en cas de tensions ou à le défendre lors d'un conflit armé. C'est la seule solution pour que les Forces aériennes puissent accomplir leur mission.

Les missions des Forces aériennes

Défense du pays et de sa population

Défense aérienne intégrée comprenant des avions de combat et des moyens de défense sol-air afin de

- protéger la population
- protéger les formations au sol
- protéger l'infrastructure critique

Soutien à l'armée avec

- l'attaque au sol (frappes aériennes précises contre des objectifs au sol)
- la reconnaissance aérienne (acquisition de renseignements grâce à des capteurs aériens, p. ex. embarqués sur des drones ou des avions de combat)

Transport aérien

- déplacement rapide de forces d'intervention
- transport de blessés

Aide humanitaire et promotion de la paix à l'étranger

Transport aérien au profit

- de la promotion militaire de la paix
- du soutien militaire à l'aide humanitaire

Appui aux autorités civiles

Recherche et sauvetage

- recherche de personnes
- recherche d'aéronefs disparus et de leurs occupants
- acquisition de renseignements
- surveillance de grandes manifestations
- surveillance des frontières

Soutien à la gestion des catastrophes naturelles

- évacuation
- extinction d'incendies
- transports de personnes et de matériel
- garantie de l'approvisionnement
- élaborer une vue d'ensemble des dégâts

Transport aérien de

- personnes menacées
- forces d'intervention
- matériel d'organisations d'intervention d'urgence et de l'armée

Swisstopo

- vols topographiques pour les cartes nationales de l'Office fédéral de topographie

Sauvegarde de la souveraineté aérienne

Création de l'image de la situation aérienne

Service de police aérienne

- surveillance permanente de l'espace aérien
- identification des aéronefs
- intervention en cas de violation des règles du trafic aérien

Service de la police aérienne renforcé lors d'événements particuliers

- p. ex. protection de conférences en contrôlant activement l'espace aérien avec des avions de combat et les moyens de défense sol-air

Sauvegarde la souveraineté aérienne avec service de police aérienne renforcé en cas de tensions internationales

- intervention en cas de violation de l'espace aérien par des avions civils non coopératifs, des avions militaires de transport, des drones et des avions de combat isolés pénétrant dans l'espace aérien
- protection de secteurs avec les moyens de défense sol-air contre des attaques aériennes par surprise
- devoir d'intransigeance vis-à-vis du survol du territoire national par des forces aériennes étrangères

Situation normale

En temps de paix, les Forces aériennes constituent la police des airs. Avec l'organe de sécurité de la navigation aérienne, elles surveillent l'observation des règles du trafic aérien et préviennent toute irrégularité dans l'utilisation de l'espace aérien. Des avions de combat se tiennent prêts à intervenir dans les airs en quelques minutes. Dès fin 2020, la disponibilité d'intervention sera garantie avec la prolongation échelonnée des horaires d'exploitation à toute heure du jour et de la nuit, tout au long de l'année.

De plus, les Forces aériennes peuvent également être amenées à assurer la protection de manifestations ou conférences de grande ampleur. À cette fin, le service de police aérienne est renforcé en fonction des circonstances.

Situation normale

AIR

AU QUOTIDIEN



Service de police aérienne
Identification et intervention

CONTRÔLE ACTIF DE L'ESPACE AÉRIEN EN CAS DE LIMITATION
OU D'INTERDICTION DE SURVOL (P. EX. PROTECTION DE
CONFÉRENCES)



Capacité à durer nécessaire
De plusieurs jours à quelques
semaines



**Service de police aérienne
renforcé**
Selon la situation, avions de
combat en permanence dans
les airs ou en disponibilité
accrue au sol

SOL



Surveillance permanente
avec des capteurs



Consolidation de l'image de la
situation de l'espace aérien inférieur

Protection de certains objets-clés
avec les moyens de défense sol-air



Création de l'image
de la situation
aérienne

Service de police aérienne 24 heures

Prêt à intervenir avec deux avions de combat armés parés au décollage dans les 15 minutes, 24h/24, 365j/an contre des menaces dans l'espace aérien.



Capacité à durer permanente

Tensions

En cas de tensions internationales, le Conseil fédéral peut restreindre l'utilisation de tout ou partie de l'espace aérien et décréter des interdictions de survol afin de préserver la neutralité de la Suisse, par exemple afin d'éviter que des avions de combat étrangers engagés dans un conflit n'utilisent notre espace aérien pour mener des opérations aériennes contre un État tiers à la périphérie de la Suisse. Une sauvegarde intransigeante de la souveraineté aérienne peut être décisive pour éviter d'être happé par un conflit.

Extrait de l'ordonnance sur la sauvegarde de la souveraineté sur l'espace aérien (OSS)

Section 3 : Mesures applicables lors d'événements particuliers et en période de tension accrue

Art. 10, al. 2 : En période de tension accrue, il [le commandement des Forces aériennes] peut ordonner des mesures extraordinaires en vue de surveiller en permanence l'ensemble du trafic aérien et d'identifier tous les aéronefs dans l'espace aérien relevant de la souveraineté suisse.

Section 4 : Sauvegarde de la souveraineté sur l'espace aérien en cas de navigation aérienne restreinte

Art. 12, al. 1 : Lorsque, en vertu de l'art. 7 LA [Loi fédérale sur l'aviation], le Conseil fédéral a restreint ou interdit l'usage de l'espace aérien suisse, l'utilisation de ce dernier requiert une autorisation du commandement des Forces aériennes.

Extrait de la loi sur l'armée (LAAM)

Art. 92a, al. 4 : Les armes peuvent être utilisées contre des aéronefs d'État, notamment des avions militaires, qui utilisent l'espace aérien suisse sans autorisation ou au mépris des conditions fixées dans l'autorisation, lorsque ces aéronefs ne se conforment pas aux ordres de la police aérienne.

Art. 92a, al. 5 : Le chef du DDPS ordonne l'usage des armes. Il peut déléguer la compétence décisionnelle concernant l'usage des armes au commandant des Forces aériennes.

Lors de restrictions ou d'interdictions d'accès à un espace aérien, celles-ci doivent être contrôlées. Pour ce faire, des avions de combat doivent être soit en permanence dans les airs, soit au sol en état de disponibilité accrue, l'objectif étant de réagir rapidement à une violation de l'espace aérien. Au besoin, certains objets, secteurs et formations militaires doivent recevoir une protection supplémentaire grâce aux moyens de défense sol-air.

En matière de sauvegarde de la souveraineté aérienne, la capacité à durer constitue un défi particulier. Les tensions peuvent durer plusieurs mois, en particulier dans le cas d'une guerre hybride, qui constitue une zone grise entre la paix et la guerre, sans qu'aucun des belligérants ne conduise réellement une attaque armée. Les avions de combat engagés sont ainsi non seulement sollicités plus que la normale, mais doivent en outre subir des maintenances à un rythme plus élevé. Les besoins en ressources sont donc plus importants lors de tensions prolongées.

AIR

Contrôle actif de l'espace aérien en cas de restrictions ou d'interdictions d'accès (à tout ou partie de l'espace aérien suisse)



Service de police aérienne renforcé
Protection accrue de l'espace aérien contre des menaces non militaires et militaires isolées



Intervention
Empêcher un adversaire d'attaquer en cas d'escalade du conflit

SOL

Surveillance radar permanente

Protection de secteurs et d'objets avec les moyens de défense sol-air



Création de l'image de la situation aérienne

Sauvegarde de la souveraineté aérienne durant une période prolongée
Avions de combat pour une intervention rapide



Protection de l'infrastructure critique avec les moyens de défense sol-air



Capacité à durer des semaines/mois

Conflit armé

Si la Suisse se fait attaquer, les Forces aériennes protègent son espace aérien. Elles repoussent les attaques ennemies et protègent des agressions aériennes la population, les troupes au sol ainsi que les infrastructures clés, aussi bien civiles que militaires.

Les avions de combat fournissent surtout des efforts principaux limités dans le temps et dans l'espace ; ils sont complétés par la défense sol-air, capable de protéger certains secteurs en permanence. Les systèmes modernes permettent également de lutter contre des cibles de petite taille comme les missiles en approche. Dans un système de défense aérienne intégrée, les avions de combat et les moyens de défense sol-air sont complémentaires.

Les Forces aériennes doivent être en mesure d'empêcher un adversaire de s'emparer de façon permanente de la supériorité aérienne ou de l'obtenir sur un secteur et une période donnés pour permettre des opérations terrestres décisives. C'est sa mission principale.

Outre leur mission d'assurer la défense aérienne, les Forces aériennes ont également celle, en cas d'attaque armée, d'appuyer l'armée grâce à la reconnaissance aérienne et à l'attaque au sol, autrement dit des frappes air-sol de précision. Les avions de combat sont capables de combattre des objectifs terrestres presque partout, avec une grande précision et une grande flexibilité. Leurs cibles sont essentiellement les mêmes que celles des autres systèmes d'armes (blindés, artillerie, etc.), à savoir les moyens ennemis de guerre aérienne au sol se trouvant dans leur rayon d'action, les pièces d'artillerie à longue portée, les installations de conduite, les points de ravitaillement, les infrastructures, etc. Grâce à leur flexibilité et à leur vaste rayon d'action, les avions de combat peuvent également atteindre des objectifs là où l'artillerie conventionnelle par exemple ne le peut. Les frappes au sol contribuent à la protection des civils et des propres soldats. Elles permettent de neutraliser des moyens qui pourraient provoquer à des pertes dans les rangs de l'armée et parmi les civils ainsi que des dégâts importants sur nos infrastructures.

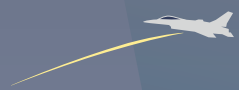
Conflit armé

AIR



Interception
d'avions militaires ennemis
(avions de reconnaissance, bombardiers, avions
de combat, drones, etc.)

Reconnaissance aérienne
Acquisition de renseigne-
ments-clés



Attaques au sol
Frappes précises contre des
objectifs au sol en soutien à
l'armée



Protection de secteurs et
d'objets avec les moyens de
défense sol-air

SOL

Surveillance radar
permanente



Création de
l'image de la
situation aérienne



Protection de formations contre
des menaces issues de l'espace
aérien inférieur (p. ex. drones
ou hélicoptères de combat)



Protection d'infrastructures
civiles et militaires critiques
situées à proximité (p. ex.
contre des engins guidés ou des
missiles de croisière)



Résumé

La capacité à protéger efficacement l'espace aérien suisse en toutes circonstances et sur une longue période si la situation l'exige, est non seulement cruciale pour la sécurité de la Suisse, mais aussi pour la disponibilité à l'engagement de l'armée. Sans protection de l'espace aérien, un ennemi pourrait entraver considérablement l'armée dès la phase de mobilisation; dans le cadre d'un conflit armé, un engagement coordonné des troupes terrestres serait alors impossible.

De même que l'armée ne peut être engagée sans les Forces aériennes, ces dernières sont, en retour, tributaires du reste de l'armée pour accomplir leur mission. Elles dépendent ainsi entre autres de la logistique, de l'aide au commandement, de la cyberdéfense et de la protection physique de ses infrastructures.

L'armée constitue un système global, destiné à protéger et défendre la Suisse et sa population en toutes circonstances.

Impressum

Editeur	Armée suisse
Rédaction	Etat-major de l'armée/Forces aériennes
Premedia	Centre des médias électroniques CME, 0718, 81.220.1 f
Copyright	DDPS

